

**Compte-rendu :**  
**Stage de Formation à l'évaluation – Module 1**  
**du 8 janvier 2023 à Plurien (22)**

**9h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30**

**Animateur : Farid Si Moussa DFR Ligue Bretagne**

**Organisation : Ligue Bretagne, Patrick Fillon, président,**  
**Rémi Besrest, dojo de Plurien**

**9h30 : Accueil des participants.**

Accueil et présentation des participants.

9 personnes présentes à la formation (en souligné: membres du CTR Bretagne) :

**Patrick Fillon** 5ème dan DE. Organisateur. 8-10 ans d'expérience de juge. 4ème stage de formation.  
→ **formation continue, organisateur d'examen**

**et inscription sur la liste des juges d'examen.**

**Rémi Besrest** 5ème dan DE. 10 ans au moins d'expérience de juge. 7ème stage de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

**Martin Gaumont** 4ème dan CQP. 2-3 ans d'expérience de juge. 3ème stage de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

**Denis Lebarbier** 3ème dan CQP. Pas d'expérience de juge. 3ème stage de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

**Luc Potier** 5ème dan DE, ligue Pays de Loire. 15 ans d'expérience de juge.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen**  
**en ligue Pays de Loire**

**Paolo Atzori** 4ème dan BF. 2-3 ans d'expérience de juge. 1er stage de formation.

→ **formation initiale.**

**Joaquim De Sousa** 3ème dan BF. Pas d'expérience de juge. 1er stage de formation.

→ **formation initiale.**

**Jacques Le Bellegard** 2ème dan. Pas d'expérience de juge. 1er stage de formation.

→ **Découverte**

**Rafaël** Pas d'expérience de juge. 1er stage de formation.

→ **Découverte**

**Rafaël, Annisa et Gaël** : présence pour faire des passages blancs qui serviront de support à la formation ; merci à eux.

**9h50 : Qu'est-ce que la formation à l'évaluation ?**

**Au sens large,**

l'évaluation est omniprésente dans toutes les moments de notre vie d'aïkidoka, que ce soit comme pratiquants, comme professeurs, comme examinateurs.

Évaluer c'est mesurer la réussite d'une action, d'un geste, d'une prestation, d'une distance, afin d'utiliser cette information pour se corriger et progresser.

Ainsi nous évaluons tout le temps, quand nous prenons un certain ma-aï, quand nous ressentons la technique pour savoir si elle est réussie ou en force, quand nous regardons nos élèves pratiquer et essayons de leur donner des pistes pour s'améliorer, etc. L'évaluation est donc au cœur de la pratique, en permanence. C'est une notion transversale à nos rôles de pratiquants, d'apprenants, d'enseignants, d'examineurs de passage de grade, etc. Cette conception de l'évaluation est intéressante et pourrait faire l'objet de réflexions en école des cadres, mais nous n'allons pas développer cette facette aujourd'hui.

### **Au sens plus restreint mais plus concret pour nous aujourd'hui,**

la formation à l'évaluation signifie en réalité « formation au rôle d'examineur de passage de grades ». C'est sur cela que nous allons travailler, soit en formation continue, soit en formation initiale.

### **10h : Lecture et réflexion sur le paragraphe 2,8 du Aïki-ligue 2022-2023 sur cette formation**

#### **2.8 Stagiaires**

Une formation de 12 h est obligatoire pour les primo-accédants pour être sur la liste CSGDE des examineurs pour les passages de grade. Une formation de 6 h pour les personnes ayant déjà officié.

- *Les postulants à la fonction d'examineurs doivent participer à une session de formation d'examineurs organisée par les Fédérations d'appartenance des examineurs ou futurs examineurs, sous le contrôle de la CSDGE, au plan régional, interrégional ou national. À l'issue de ces sessions, ils peuvent être nommés examineurs régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du type de stage.*

Les stagiaires qui ne participent pas à l'intégralité de la formation (12 h) ne peuvent pas prétendre à être sur la liste CSDGE des examineurs.

La liste des candidats admis conditionne la composition de la liste CSDGE des examineurs potentiels pour une durée de quatre ans (septembre 2024) à compter de la date de formation. Cette liste est à mettre à jour pour les primo-accédants ou sortants et à retourner à la fédération.

Le cadre de la formation est expliqué en référence au texte ci-dessus (*Aïki-ligue 2022-2023*)

Le DFR faire part du fait que tout n'est pas encore clair quant à l'organisation de cette formation mais que les travaux sont en cours et que le cadre devrait se préciser définitivement la saison prochaine ou celle d'après.

### **10h15 : Exercice de pratique de l'évaluation (support vidéo)**

#### *Objectifs :*

- **pratiquer une évaluation** de passage de grade
- montrer la difficulté de l'objectivité en observant les différences d'évaluation entre les 9 personnes faisant l'exercice
- utiliser ensuite ces retours pour faire un apport théorique sur les critères d'évaluation.

Un passages de grade en vidéo est visionné.

Sans apport théorique pour le moment, *de manière spontanée et en fonction de l'expérience de chacun*, chacun donne une évaluation des passages projetés en vidéo.

Le passage choisi est de niveau 2ème dan.

#### *Consigne :*

« - Évaluation de la prestation (formulation libre de cette évaluation), et formulation d'éléments qui permettraient au candidat de progresser. »

#### *Retours :*

Les stagiaires donnent tour à tour leur évaluation et leurs retours au candidat.

Une assez bonne congruence de l'évaluation apparaît : défauts identiques (manque d'engagement (*irimi*), manque d'amplitude dans le déplacement) et points positifs identiques (bonne connaissance formelle).

**Par contre, le vocabulaire pour exprimer cette évaluation est assez variable**, des mots différents étant utilisés pour parler des mêmes concepts.

→ **la formation sera notamment là pour que nous nous donnions un langage commun**, en accord avec les notions définies dans le [Règlement Intérieur de la CSDGE](#).

## 11h : Lecture en commun et étude du Règlement intérieur de la CSDGE : page 19

- Lecture du texte de la page 19 du règlement CSDGE (« *Modalités de délibération* ») et échanges sur ce texte.
- Quel sens a-t-il pour nous ?

*Quelques points majeurs ressortent :*

- Ce texte cherche à ramener les désaccords sur des formes de pratique à des **discussions sur ce qui est commun** : critères et principes communs.
- Il montre la **tolérance nécessaire sur les diverses formes** et empêche légalement une sanction d'un candidat qui serait refusé pour avoir une « mauvaise » forme.
- La discussion fait apparaître la question de la **place à accorder au reichiki** et au poids qu'il doit avoir ; par exemple : « un candidat parfait techniquement mais manquant au *reichiki* : quelle évaluation le jury doit-il en faire ? » C'est **la question de la pondération et degré d'exigence que l'on doit avoir à propos du reichiki qui est questionnée**.

Les échanges ont amené aux idées fortes suivantes :

- l'aïkido est un art martial global, ce n'est pas un sport à performances ponctuelles et uniquement techniques ; **le reichiki fait partie de la pratique**, au quotidien dans les dojos, ponctuellement lors des stages ou des passages de grade. **Mettre le reichiki au centre de l'aïkido (par les enseignants, par les jurys) se justifie pleinement et fait partie de l'aïkido**.
- Il est pris la décision que **le président de ligue et les examinateurs rappelleront aux candidats** en début de séance, **clairement et fermement, lors des prochains passages de grade dans la ligue**, que **le reichiki**, dans son sens le plus large, incluant les valeurs propres à l'aïkido (respect du partenaire notamment), sera central et pris en compte de manière prégnante tout au long de la journée de l'examen, comme l'indique cette page 19 du règlement CSDGE.

## 11h30 : Lecture en commun et étude du Règlement intérieur de la CSDGE : pages 20 à 27

Pour ce temps théorique, [le travail qui avait été fait en janvier 2020](#) est repris : nous y avons fait la synthèse d'une étude des textes du règlement intérieur de la CSDGE, cette synthèse est proposée à la réflexion des stagiaires après lecture des pages 20 à 27.

### Critères d'évaluation (p. 20 du règlement CSDGE)

1 - **La Connaissance du répertoire** (= « connaissance formelle des techniques »)

2 - **La Logique de construction des techniques** (= « construction des techniques », en 3 phases : placement, déséquilibre et engagement)

3 - **Le principe général d'Intégrité**, qui regroupe les éléments suivants :

#### *Lié au corps*

- Attitude
- Unité du corps
- Équilibre
- Relâchement
- Condition physique

#### *Lié à l'esprit*

- Respect
- Sérénité
- Concentration
- Vigilance
- Détermination
- (- Attitude)
- (- Relâchement)
- (- Disponibilité)

#### *Lié à la relation au partenaire*

- Respect
- Vigilance
- Ma-aï
- Irimi
- Atemi
- Pertinence des directions
- Connexion
- Disponibilité

ainsi que **le caractère non-traumatisant de la technique**.

Le respect du **Reichiki** (ou Reigisao) encadre enfin toute la pratique.

Puis un travail est fait notamment sur les niveaux dan, pour essayer de les définir au mieux, en concordance avec le texte de la CSDGE. Nous partons de nos représentations spontanées des niveaux et essayons de voir si cela correspond à ce qui est proposé dans le texte de la CSDGE.

Par rapport au tableau de 2020 (ci-dessous) nous essayons d'apporter une correction au mot « intensité », pour le 2ème dan, car ce mot ne nous convient pas tout à fait.

De même, les concepts de *liberté* et de *maîtrise* (3 et 4ème dan) sont mentionnés dans le détail du texte CSDGE pour les deux grades, et peut-être qu'il conviendrait de les mettre tous les deux comme mot-clé, ou de les organiser dans l'autre sens (l'aboutissement final est-il la maîtrise ou la liberté ?)

Tableau proposé en 2020 :

	<u>1<sup>er</sup> dan</u>	<u>2<sup>ème</sup> dan</u>	<u>3<sup>ème</sup> dan</u>	<u>4<sup>ème</sup> dan</u>
<u>Mot-clé CSDGE</u>	Connaissance	Compétence	<b>Liberté</b>	<b>Maîtrise</b>
<u>Synthèse CSDGE /groupe de travail, de ce stage</u>	- Connaissance formelle - Construction visible - Shisei, centrage	- <b>Intensité plus grande qu'au 1<sup>er</sup> dan</b> - Rythme et continuité tout au long du mouvement - Martialité et irimi	- Adaptation et liberté - Maîtrise du rythme par la maîtrise de l'irimi - Contrôle permanent	- Maîtrise complète - Liberté et adaptation aux spécificités - Sérénité - Vision

Tableau proposé en 2023 :

	<u>1<sup>er</sup> dan</u>	<u>2<sup>ème</sup> dan</u>	<u>3<sup>ème</sup> dan</u>	<u>4<sup>ème</sup> dan</u>
<u>Mot-clé CSDGE</u>	Connaissance	Compétence	<b>Liberté-Maîtrise (?)</b>	<b>Maîtrise-Liberté (?)</b>
<u>Synthèse CSDGE /groupe de travail, de ce stage</u>	- Connaissance formelle - Construction visible - Shisei, centrage	- <b>Plus grande clarté et visibilité des principes du 1<sup>er</sup> dan</b> - Rythme et continuité tout au long du mouvement - Martialité et irimi	- Adaptation et liberté - Maîtrise du rythme par la maîtrise de l'irimi - Contrôle permanent	- Maîtrise complète - Liberté et adaptation aux spécificités - Sérénité - Vision

## 12h30 : Pause / repas du midi.

## 13h30 : Reprise : suite et fin de l'étude théorique des textes du règlement intérieur CSDGE

Les 3 critères fondamentaux de l'évaluation, plus le *reichiki*, sont rappelés et synthétisés.

Illustrations de chacun des trois critères par des exemples concrets simples où certains de ces critères manquent, pour les faire ressortir en contraste (ex : confondre omoté et ura pour le premier critère, déséquilibrer sans s'être déplacé pour le deuxième critère, être vissé et décentré pour le troisième.)

## 13h50 : Travail théorique : le Cheminement pour parvenir à une évaluation

Farid propose le document ci-dessous et le commente.

<p style="text-align: center;"><b><u>Cheminement d'une évaluation</u></b></p>
<p style="text-align: center;"><b><i>Impression première</i></b> → sentiment (émotion, sensation même parfois)</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Formulation spontanée</i></b> (intérieure souvent, parfois partagée avec l'autre juge) → « Magnifique », « j'adore ce qu'il fait », « il m'agace par son comportement », « j'aime pas », « c'est mou », etc.</p>
<p style="text-align: center;"><b><i>Recul</i></b> → que se passe-t-il en soi, <i>conscientiser</i> que l'on a un jugement spontané → Il faut ici un effort de <i>volonté</i>, une <i>lucidité de perception de soi</i>. → importance de la concentration / fatigue, les conditions d'examen, etc.</p>
<p style="text-align: center;"><b><i>Analyse</i></b> → Pourquoi ce sentiment, qu'y a-t-il derrière ? → Aide à l'analyse : « Je n'aime pas / j'aime ce que je vois <b>parce que...</b> » Après le « parce que », <b>reformuler jusqu'à ce que des termes appartenant à la liste des critères apparaissent</b> : « ce critère X ou Y n'est pas respecté ».</p> <p>→ <b>Quantifier et objectiver la raison pour laquelle le critère n'est pas respecté.</b> → « Nous pouvons voir qu'il n'est pas respecté <i>parce que...</i> » suivi d'une évaluation <i>partageable, factuelle, observable, quantifiable si possible.</i></p>
<p style="text-align: center;"><b><i>Formulation à caractère objectif</i></b> (pour soi / pour le candidat)</p> <p>→ <i>Pour soi</i> : « il y a tel manquement sur <b>tel</b> critère, cela s'observe quand il fait <b>tel</b> mouvement <b>car tel ou tel fait observable apparaît.</b> » Classer la réussite ou le manquement dans la liste des critères officiels.</p> <p>→ <i>Pour le candidat</i> : même chose, qui peut être suivi d'une <b>reformulation invitant à une piste de travail</b> : « Pour pallier à tel manquement, il vous faut améliorer <b>tel et tel</b> point. »</p>

*Objectifs :*

- **être capable de formuler une évaluation en termes objectivables**
- être capable de **faire le cheminement intellectuel qui va de l'impression première** face à une prestation, un mouvement, **à la formulation d'un jugement objectif**, neutre affectivement, *utile au candidat et formulé avec les notions présentées à la p. 20 du règlement.*

Le document est présenté, explicité et illustré à travers quelques exemples et exercices.  
(ex : passer de « c'est mou » à « il y a un manque de détermination qui s'observe parce que le partenaire n'est jamais déséquilibré sur vos déplacements irimi »).

Ce document semble pouvoir aider à faire un *retour qui reste motivant à continuer la pratique pour le candidat*, un retour qui ne soit pas un jugement sur sa personne, ni sur son aikido en général.

Il est dans la ligne de ce que demande le règlement : le jury se doit d'être accueillant, non dénigrant, neutre.

### 14h20 : Temps de pratique au dojo: évaluation du jury en situation

Mise en situation de 3 passages de grade avec 2 jurys de 3 examinateurs dans un premier temps puis de 3 jurys de 2 examinateurs ensuite, pour trois candidats en « passage blanc » en vue des niveaux 2,3 et 4ème dan.

Le DFR rappelle que le propos est la formation des examinateurs. **Le passage blanc ne sert donc que de prétexte à nous étudier nous-mêmes, futurs examinateurs, en situation**, autour de ces trois axes principalement : examen lui-même (déroulé, interrogation) délibération, retour au candidat. Le document suivant sert de repère au DFR pour l'évaluation des examinateurs :



## GRILLE D'OBSERVATION D'UN JURY D'EXAMEN DAN

### I – LORS DE L'INTERROGATION

#### *Respect de la procédure*

- Reigi saho
- Choix de Uké
- Placement
- Durée

#### *Comportement*

- Attitude corporelle
- Relation aux candidats
- Parole (articulation, débit, intensité, intonation)

#### *Techniques demandées aux candidats*

- Rythme de l'interrogation
- Logique de l'interrogation
- Équilibre entre les différentes formes de travail
- Respect de la nomenclature

### II – LORS DE LA DÉLIBÉRATION

- Procédure employée
- Attitude des membres du jury
- Prises de parole
- Critères de jugement
- Jugements/écarts

### III – LORS DU RETOUR AUX CANDIDATS

- Procédure employée
- Attitude des membres du jury
- Contenu du retour aux candidats

Des remarques diverses sont faites aux évaluateurs par les autres examinateurs-observateurs et par le DFR, qui en fait la synthèse.

Ces exercices permettent de « mettre la main à la pâte » (comment se former mieux à l'évaluation qu'en pratiquant l'évaluation ?) et d'aborder des points importants en ce qui concerne la restitution au candidat ; il faut viser à faire systématiquement une restitution :

- en termes de critères
- en termes objectifs et observables (pour cela l'exercice de reformulation d'une formulation spontanée est essentiel)
- qui donne à la fin un résumé synthétique des points acquis et des points non acquis, puis finisse par des pistes de travail et d'amélioration pour le candidat.

### **16h45 : Conclusion et fin du stage**

- **Les temps théoriques ont permis d'aborder les textes essentiels de la CSDGE** : critères d'évaluation et niveaux, principes et formes, formulation de l'évaluation aux candidats.

**Ils ont fait émerger des questions intéressantes :**

- le *Reichiki* et de place qu'il doit prendre,
- la définition problématique et ambiguë du 2ème dan,
- le problème de la formulation d'une évaluation dans un langage commun, le moins subjectif possible et sans jugement moral sur la personne : factuel, synthétique et objectif, sans mots parasites.

- **Chacun a pu travailler sur 4 évaluations en tout**, une en vidéo et trois au dojo, avec retour, évaluation des évaluations et échange pour chacun.

→ l'objectif de travail et de confrontation à l'évaluation dans le concret est atteint.

→ les deux stagiaires en formation initiale, Paolo Atzori et Joaquim De Sousa, ont très bien compris la formation et ont répondu facilement aux attentes du stage. Leur inscription sur la liste des examinateurs ne devrait pas poser de difficulté suite au module 2 (mois de mars en ligue Bretagne).

Pour la ligue Bretagne, le 10 janvier 2023,

*Patrick Fillon, président de ligue*

*Farid Si Moussa DFR Bretagne.*